

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR BOURSE AUX LIVRES – CD – DVD – VINYLES – JEUX VIDEO

- GUERMANTES 2024

Cette manifestation est organisée par la Mairie de Guermantes et se déroulera le **SAMEDI 05 OCTOBRE 2024** de 10 H à 17 H dans la grande salle de l'Espace Marcel Proust

1. La bourse est réservée exclusivement aux particuliers et concerne uniquement la vente d'objets d'occasion :  
LIVRE- BD - MANGA/CD / VINYLES/ DVD / JEUX VIDEO.  
Le matériel ne doit pas avoir été acquis en vue de sa revente.  
L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente.
2. L'installation des participants débutera dès 8H30 et devra impérativement être terminée à 9H45 pour l'ouverture au public à 10 H. Clôture de la bourse à 17 H ; les stands devront être libérés et débarrassés avant 19 H
3. La bourse est ouverte au public de 10 H à 17 H.
4. L'exposant s'engage à ne pas emballer le matériel ni à quitter la table avant la fermeture de la manifestation
5. L'organisateur (mairie de Guermantes) est le seul compétent pour procéder à la répartition et à l'attribution des tables qui aura lieu sur place le jour J. Les places étant limitées, seuls les premiers inscrits pourront être servis.
6. La réservation comprend : 1 table et 2 chaises. Une seule table par exposant. Le prix de la location par table est de 5 €. Dès son arrivée, l'exposant remettra le coupon de réservation transmis lors de leur inscription et rejoindra la table que l'organisateur lui attribuera. L'emplacement ne pourra être contesté.
7. Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par l'organisateur lors des inscriptions. Ledit registre sera ensuite transmis à la Préfecture.

8. Tous les objets seront installés sur la table, ou au sol devant la table, mais sans gêner la circulation des visiteurs.
9. Les enfants qui souhaitent exposer devront en permanence, être accompagnés d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité tout au long de la journée.
10. Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité afférentes à la salle de l'Espace Marcel Proust. Les issues de secours seront libres d'accès toute la journée. Il est interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux.
11. La tenue de la manifestation reste soumise aux règles sanitaires en vigueur (Covid...) L'organisateur se réserve donc le droit d'annuler en cas de contraintes sanitaires (même au dernier moment) ou en cas de force majeure.  
Si la manifestation est annulée par l'organisateur, les exposants seront remboursés.
12. Tous les objets devront être propres, complets et en état de fonctionnement.
13. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou de casse.
14. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout objet non conforme au règlement.  
L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux matériels et espaces mis à leur disposition par l'organisateur. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.
15. L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 9H30 et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant qui ne se sera pas présenté.
16. A la fin de la manifestation, chaque exposant devra laisser un stand propre et débarrassé de tout objet. A cet effet, des poubelles seront mises à disposition. Les invendus ne pourront être laissés sur place.
17. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement qui devra être signé et rapporté obligatoirement le jour J. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Date : ...../...../2024

Signature :